

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

**Déclaration de SE Monsieur Omar HILALE,
Ambassadeur, Représentant Permanent du Royaume
du Maroc
Devant la Conférence du Désarmement**

20 Août 2009

Prière de vérifier au prononcé

Madame la Présidente,

Je voudrais vous exprimer tout le plaisir de ma délégation de vous voir présider la Conférence du Désarmement et vous féliciter pour votre doigté diplomatique et votre démarche inclusive dans la conduite des consultations pour la mise en œuvre du programme de travail adopté le 28 mai dernier. Soyez assurée du soutien et de la pleine coopération de ma délégation. Le rôle leader joué par votre pays, l'Australie, pour les questions du désarmement en général et pour le désarmement nucléaire et la non prolifération nucléaire en particulier est internationalement reconnu.

Madame la Présidente,

Nous célébrons, cette année, le 30^{ème} anniversaire de l'établissement de la Conférence du Désarmement. En succédant au comité du Désarmement en 1979, en pleine guerre froide, la Conférence du Désarmement ainsi que ses 40 Membres étaient investis par l'Assemblée Générale aux termes de son décalogue de négocier et d'élaborer les instruments internationaux dans le domaine du désarmement.

La priorité durant la guerre froide était de briser la spirale de la course aux armes nucléaires et leur dissémination, en même temps que d'interdire les armes chimiques et biologiques. Le grand succès de la Conférence du Désarmement a été l'adoption, le 30 novembre 1992, de la Convention d'interdiction des armes chimiques, après dix ans de négociations.

Depuis, la Conférence du Désarmement n'a plus été en mesure de mettre en œuvre son mandat de négociation, ce qui a favorisé la naissance d'un nombre important d'initiatives internationales visant à apporter des réponses concrètes aux nouveaux défis posés à la Communauté internationale. Marginalisée, la Conférence du Désarmement s'est transformée en un organe de délibérations.

C'est dans ce contexte international d'une Conférence aphone que l'Initiative de Sécurité de Prolifération a été lancée par 15 pays en mai 2003 en tant qu'effort collectif pour arrêter et prévenir la prolifération des armes de destruction massive. Le Maroc l'a rejoint en 2007.

Dans le même sillage, des accords ont été conclus en dehors de la Conférence du Désarmement dont l'arrangement de Wassenaar, est venu compléter l'arsenal des restrictions et du Contrôle des exportations des matières dites à double usage. Les considérations humanitaires ont gagné en importance dans l'Agenda International et des processus

comme ceux d'Ottawa et d'Oslo qui ont ainsi abouti à l'adoption d'instruments juridiquement contraignants en dehors du système onusien et de la Conférence du Désarmement.

Madame la Présidente,

Après 13 années de blocage, la Conférence du Désarmement a adopté, le 29 mai dernier, le document CD/1863 élaborant le programme de travail de la Conférence. Cette action a suscité l'espoir de revoir la Conférence du Désarmement reprendre sa véritable vocation d'instance de négociation multilatérale. En effet, bien que le CD/1863 ne prévoit des négociations que sur le FMCT, aucune de ses dispositions n'empêche les autres groupes de travail d'engager des négociations sur le désarmement nucléaire, l'interdiction de la militarisation de l'espace ou les assurances négatives.

En effet, le monde entier partage la conviction que les armes nucléaires ne doivent plus jamais être utilisées du fait de leurs effets non discriminants, de leur impact sur l'environnement et de leurs implications profondes sur la sécurité régionale et globale.

Dans ce contexte, le Royaume du Maroc demeure convaincu que le désarmement nucléaire est une priorité stratégique. Un traité juridiquement contraignant, non discriminatoire, interdisant de manière vérifiable la production des matières fissiles à des fins militaires et prévoyant la reconversion des stocks existants pourrait constituer une étape cruciale dans le long chemin d'un désarmement nucléaire total et complet. Les autres étapes étant, bien sûr, un instrument international assurant les Etats non nucléaires de la non utilisation à leur rencontre des armes nucléaires ainsi qu'un traité sur la prévention de la militarisation de l'espace extra atmosphérique.

Cette revendication est confortée par le momentum créé par les initiatives et déclarations dans le domaine du désarmement nucléaire telles que la déclaration de la nouvelle Administration américaine « de déployer des efforts pour revitaliser la négociation d'un FMCT vérifiable ». Dans ce contexte, nous relevons avec satisfaction, la nouvelle cosmogonie de Washington dans le domaine du désarmement déclinée dans le discours fondateur du Président Barak OBAMA, à Prague, le 5 avril dernier. La déclaration de Mme Rose Goettmoeller, la Sous Secrétaire d'Etat américaine pour le contrôle des armes et la Sécurité, le 4 juin dernier, devant notre Conférence qu'un « FMCT vérifiable est un élément essentiel dans la vision américaine d'un monde exempt d'armes nucléaires » est venue à point nommé pour insuffler un nouvel élan à la Conférence du Désarmement.

En outre, le plan du Premier Ministre Britannique Gordon Brown, l'initiative du Président Français Nicolas Sarkozy, les discussions entre les Etats Unis et la Russie sur le Traité sur la réduction et la limitation des armes stratégiques offensives START I et la déclaration de la Russie et la Chine d'engager des négociations sur le Traité de prévention de l'armement dans l'espace (PPWT) sont autant de signaux forts positifs pour redynamiser les travaux de notre Conférence. Cette dernière est interpellée pour en puiser la volonté politique et les engagements affichés afin d'entamer des négociations sur les différents thèmes de la CD.

Madame la Présidente,

Le Royaume du Maroc se félicite du climat positif qui a régné lors des travaux du troisième comité préparatoire du Traité de Non Prolifération Nucléaire et l'adoption de l'ordre du jour de la conférence d'examen de 2010. Il formule le vœu que les Etats membres fassent preuve de la volonté politique nécessaire pour assurer la réussite de la Conférence d'examen de 2010 et relancer le TNP, pierre angulaire du régime de non prolifération nucléaire.

La Communauté Internationale et, notamment, les puissances nucléaires sont appelées à mettre en œuvre la décision de la Conférence d'examen du TNP de 1995 pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen Orient. C'est cette décision qui a été l'un des critères essentiels ayant conforté l'universalité du Traité par l'adhésion des pays arabes de la région. Il est, également important que toutes les installations nucléaires des pays de la région, sans exception aucune, soient soumises au système de garanties de l'AIEA. La création de la zone exempte d'armes nucléaires au Moyen Orient demeure une étape importante pour l'établissement de la confiance et un élément essentiel pour la cessation de la course à l'armement nucléaire et l'instauration de la paix et la sécurité régionale au Moyen-Orient et internationale dans le monde.

Madame la Présidente,

Ce mois d'août coïncide avec le treizième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée Générale des Nations Unies du Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires. Cependant son entrée en vigueur demeure entravée par la non adhésion de 9 pays listés dans l'annexe II prévue par l'article 14 du Traité, alors que le système de surveillance est pratiquement achevé. Aussi, le Royaume du Maroc lance un appel à tous les pays afin de participer à l'effort collectif du renforcement du régime de non prolifération et de parachever l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des Essais Nucléaires. Nous nous

félicitons à cet égard, de l'intention de l'Administration américaine de ratifier le TICEN. Une telle décision est de nature à créer une nouvelle dynamique pour son entrée en vigueur. Mon pays participe activement à la promotion de l'universalité du TICEN. C'est dans ce cadre qu'il co-préside avec la France la Conférence de l'article XIV assumant ainsi, activement, sa part de responsabilité internationale.

L'objectif d'un désarmement nucléaire passe également par la mise en place d'un Traité international sur les assurances négatives de Sécurité. En effet, les déclarations unilatérales des Etats Nucléaires de ne pas utiliser les armes nucléaires contre les Etats Non Nucléaires et d'appliquer le principe de la non utilisation première sont insuffisantes, car réversibles et ne sont que de simples engagements déclaratoires. Seul un instrument juridiquement contraignant sur les assurances négatives de sécurité est à même de prévenir la prolifération nucléaire et de sécuriser davantage notre planète.

La prévention de la course aux armements dans l'espace extra atmosphérique demeure au top de l'agenda de la communauté internationale et partant des priorités de la Conférence du Désarmement. L'Espace Extra atmosphérique devrait rester un patrimoine commun de l'humanité et servir exclusivement à des fins pacifiques comme stipulé dans de nombreuses résolutions de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Les initiatives présentées à ce sujet peuvent servir de base à l'ouverture de négociation d'un instrument tant attendu sur la démilitarisation de l'espace extra atmosphérique.

Madame la Présidente,

L'engagement du Royaume du Maroc pour les questions du désarmement est un choix stratégique depuis son indépendance. Il a de tout temps été fermement attaché à la paix et la sécurité et au principe du règlement pacifique des différends. Etat partie à la quasi-totalité des instruments internationaux de désarmement, Le Royaume du Maroc n'a épargné aucun effort pour plaider et œuvrer en faveur de la cause du désarmement, seule garantie pour le maintien durable et pérenne de la paix et de la sécurité et la prévention de la prolifération des armes de destruction massive.

Dans ce cadre, le Royaume du Maroc, a abrité le lancement de l'initiative Globale de lutte contre le Terrorisme Nucléaire décidée par les Présidents Bush et Poutine, le 15 juin 2006 à Saint Petersburg en marge du Sommet du G8. De treize membres fondateurs à Rabat en octobre 2006, cette Initiative regroupe actuellement plus de 90 membres. Dans ce cadre, le Maroc a abrité, du 5 au 7 février 2008 à Rabat, un séminaire international sur « la réponse urgente en cas d'actes malveillants

impliquant l'utilisation des matières radioactives ». Ce séminaire avait pour objectif de sensibiliser les Nations partenaires sur l'importance de planifier et de préparer les réponses urgentes en cas d'actes malveillants impliquant des matières radioactives. Il avait conclu à l'importance de renforcer les capacités nationales et les encourager à revoir leurs capacités de réponses, notamment par la coopération internationale. Le séminaire a, également, souligné l'importance d'échange d'informations afin de prévenir les actes malveillants.

Un deuxième séminaire sur la prévention du trafic illicite des matières nucléaires et radioactives a été organisé, également à Rabat du 3 au 5 juin 2009, ayant pour objectifs d'examiner les tendances et les expériences en matière de trafic illicite nucléaire et radiologique, explorer les moyens de renforcer les efforts internationaux et la coopération entre les Etats partenaires aux fins d'une lutte plus efficace contre le trafic illicite nucléaire et radiologique et partager les meilleures pratiques en matière de prévention, détection et de réponse au trafic illicite de ces matières. Le séminaire a réuni une soixantaine de professionnels, techniciens et régulateurs venus de 24 pays partenaires et œuvrant dans les domaines de la sécurité, des douanes et de l'information.

Le Maroc a, notamment, proposé l'organisation d'un atelier de sensibilisation pour les pays de l'Afrique de l'Ouest au courant de la deuxième moitié de 2009, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de l'Initiative Globale de lutte contre le Terrorisme Nucléaire.

Par ailleurs, le Royaume du Maroc a organisé à Rabat, en coopération avec les Nations Unies, les 19 et 20 novembre 2008, un séminaire sur la promotion de l'universalité de la Convention sur les armes classiques et ses protocoles. Destiné aux Etats non Parties à la CCW de la région du Moyen Orient et de la Méditerranée, le séminaire avait pour objectif de présenter la Convention et ses protocoles, ainsi que les mesures de leur mise en œuvre et les avantages inhérents à l'adhésion à la CCW.

Sur le plan national, et dans le cadre des mesures prises par le Royaume du Maroc pour l'application de la Convention sur les armes biologiques, un séminaire national sur la biosûreté et la biosécurité a été organisé en collaboration avec le Département d'Etats des Etats Unis à l'intention de 12 départements ministériels concernés par la thématique. Une Conférence Internationale sur le même sujet a été organisée à Casablanca les 3 et 4 avril 2009.

Le Royaume du Maroc remet régulièrement ses rapports de transparence en vertu de la résolution 1540, de la Convention sur les armes chimiques, de la Convention sur les armes biologiques ou de

Convention sur certaines armes classiques pouvant occasionner des effets traumatiques graves ou frapper sans discrimination et son protocole II. Bien qu'il ne soit pas Etat Partie à la Convention d'Ottawa, il remet, volontairement et régulièrement, son rapport de transparence en vertu de l'article VII.

Madame la Présidente,

Ma délégation partage l'espoir, avec l'ensemble des Membres de La Conférence du Désarmement que notre Conférence reprenne activement ses travaux et redonne à la négociation multilatérale du désarmement nucléaire la place qui lui revient dans l'agenda international.

Aussi est-il important de dépasser le blocage qui entoure la mise en œuvre du programme de travail et d'œuvrer, dans le strict respect des règles de procédure, à l'adoption sans plus tarder du document CD1870.Rev1. soumis par notre Présidente, l'Ambassadeur Représentant Permanent de l'Australie, Madame Caroline Millar le 6 août 2009. Nous estimons que ce document répond aux critères établis par les Membres de la Conférence en termes de répartition géographique des présidents des Groupes de travail et des coordonateurs spéciaux et en termes de répartition du temps entre les différents points de l'ordre du jour. A cet égard, nous saluons les efforts inlassables que vous déployez, Madame la Présidente, pour identifier les voies et moyen à même de permettre l'adoption, du document CD/1870. Rev1 par tous les Membres de la Conférence.

En outre, ma délégation, voudrait réaffirmer que la règle du consensus, pierre angulaire du règlement intérieur de notre Conférence devrait être scrupuleusement respectée. Notre Conférence a survécu à la guerre froide et traversé les mutations internationales de ces derniers vingt ans la scène tout en préservant sa pertinence et la centralité de son rôle en tant qu'organe de négociation multilatérale en matière de désarmement nucléaire. Et ce grâce au respect de ses règles. Accepter tout entorse à ce sacro saint principe pourrait mettre en péril le mandat même de notre conférence.

Je vous remercie